

nière que les Augustes Ancêtres les avoient possédés avant l'avènement de Philippe le Bel à la Couronne d'*Espagne*.

Toutes ces raisons & particularitez étant considérées & envisagées d'un œil d'indifférence, il faut conclure, que comme Philippe IV. n'a traité avec les Etats Généraux aux Articles V. & VI. du Traité de *Munster* que comme Roi d'*Espagne*, & non comme Duc de *Bralant* ou Comte de *Flandres*, il est constant, que les Conventions faites par lesdits Articles touchant le Commerce des *Indes*, n'obligent pas S. M. I. dans la présente situation des choses, car comme il est notoire, qu'elle n'a recueilli ni en tout ni en partie les Etats que Charles II. possédoit comme Roi d'*Espagne* & des *Indes*, il seroit déraisonnable & injuste de la vouloir obliger d'exécuter & d'accomplir les Traitez que led. Prince ou Philippe IV. ont fait privativement en leursdites qualitez de Rois d'*Espagne*, comme l'est certainement le Traité de *Munster*, en tant qu'il concerne les *Indes*, ainsi qu'on l'a déjà établi.

D'où il s'ensuit que les Directeurs desdites Societez se méprennent & raisonnent mal-à-propos, en tant qu'ils disent, & repetent continuellement, que comme l'Empereur est Héritier & Successeur du feu Roi Catholique, il seroit tenu d'exécuter le Traité de *Munster* dans toute son étendue, & de le faire observer par ses Sujets.

Les mêmes raisons & circonstances justifient aussi, que les Directeurs employent sans fondement la grande Alliance du 7. Septembre 1701. pour persuader que l'*Angleterre* & les *Provinces-Unies* ne se seroient engagées par ladite Alliance à concourir avec l'Empereur pour faire le recouvrement de la Monarchie d'*Espagne* en tout